

Avis unanime pour le projet Drohme



Le Soir Bruxelles-Brabant - 02 jui. 2016
Page 22

La commune d'Uccle a dû organiser ce mercredi la commission de concertation concernant l'élaboration du cahier des charges pour l'étude d'incidences du projet Drohme sur le site de l'hippodrome de Boitsfort, dont l'entièreté se trouve sur le territoire ucclois. Elle a rendu un avis unanime mais a demandé de compléter certaines demandes.

Pour rappel, la société Drohme a reçu une concession de la part de la Région bruxelloise pour redonner vie au site de l'hippodrome, vide depuis 1995. Elle prévoit la construction d'un belvédère, de plaines de jeux, d'une zone multisport, d'une zone horeca ou encore d'une maison de la forêt. Le tout devrait être inauguré à l'horizon 2018.

Dans le cadre de la procédure classique, Drohme doit faire une étude d'incidences. Ce mercredi, les riverains et les opposants au projet ont pu exprimer leurs craintes liées principalement aux questions de mobilité, vu que la société prévoit entre 200.000 et 250.000 visiteurs annuellement. Quelque 124 événements seront aussi organisés sur le site.

L'avis de la commission de concertation de douze pages demande à Drohme d'étudier différentes alternatives en matière de positionnement des futures constructions et surtout du parking. « Il faut savoir si les emplacements prévus sont les plus adéquats, explique Marc Cools (MR), échevin de l'Urbanisme d'Uccle. L'extension du parking se fait sur la forêt, ce qui peut avoir un impact environnemental. Nous souhaitons aussi connaître les incidences sur la faune et la flore. Enfin, nous demandons au bureau d'études d'analyser l'impact de la fermeture du bois de la Cambre les week-ends dans les questions de mobilité. »

Le bureau Aries a été confirmé pour ce travail. Le comité d'accompagnement a également été désigné. Il sera composé d'Uccle, de Bruxelles Environnement, de Bruxelles Développement urbain, et des Monuments et sites. En plus, sont associés la Ville de Bruxelles, Watermael-Boitsfort, Vivaqua, Citydev et la Stib.

Les conclusions devraient être rendues dans six mois minimum. Ensuite, selon les conclusions, le dossier pourrait être modifié. Enfin, Drohme pourra introduire ses demandes de permis d'urbanisme et d'environnement.

VANESSA LHUILLIER

VANESSA LHUILLIER

Copyright © 2016 Rossel & Cie. Tous droits réservés